



Ordre des technologues
en **imagerie médicale**
et en **radio-oncologie**
du Québec



RAPPORT ANNUEL
2010-2011

Mission

L'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec (OTIMRO) a pour mission la protection du public en matière d'imagerie médicale et de radio-oncologie. À cette fin, l'Ordre surveille activement l'exercice de la profession et s'assure de la compétence de ses membres.

Valeurs

L'Ordre s'assure que son personnel et ses membres véhiculent dans leurs actions les valeurs suivantes : l'intégrité, le respect, l'ouverture, l'engagement et l'empathie.

Orientations stratégiques

- Faire les représentations nécessaires pour disposer d'une formation initiale adaptée aux besoins de la profession
- Assurer un contrôle adéquat à l'entrée à la profession
- Assurer l'actualisation des compétences des membres
- Favoriser et encadrer la pratique avancée
- Faire en sorte d'être un incontournable pour tout changement pouvant influencer sur le développement de la profession
- Maintenir la surveillance d'exercice de la profession
- S'assurer de disposer des ressources humaines et financières nécessaires à la réalisation de son mandat

Sommaire

Lettres de présentation	3
Comités de l'OTIMRO	4
Employés et contractuels de l'OTIMRO	6
Présidente	7
Secrétaire	11
Comité d'inspection professionnelle	17
Comité du développement professionnel permanent	22
Syndic	25
Comité de révision des plaintes	25
Conseil de discipline	26
Comité de la formation collégiale	26
Comité de vérification	27
Comité des examens	27
Comité de révision des notes	29
Comité d'équivalence de diplôme et de formation	29
Comité de la relève	31
Comité du congrès	32
Comité de veille du développement technologique	32
Rapport des auditeurs indépendants	38
États financiers	40

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 0841-0216

Québec, mai 2011

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport des activités de l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2011.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le ministre responsable de l'application
des lois professionnelles,
Monsieur Jean-Marc Fournier

Saint-Léonard, mai 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre responsable de l'application des lois
professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011.

Nous vous prions de croire, monsieur le Ministre, à l'expression de nos sentiments distingués.

La présidente,
Danielle Boué, t.i.m.

Saint-Léonard, mai 2011

Monsieur Jean Paul Dutrisac, président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011.

Nous vous prions de croire, monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La présidente,
Danielle Boué, t.i.m.

Comité exécutif

Élus par le suffrage des administrateurs

BOUÉ, Danielle, t.i.m., présidente
RATELLE, Mélanie, t.r.o. 1^{re} vice-présidente
HUDON, Steve, t.i.m., 2^e vice-président
FELX, Nicole t.i.m., trésorière
DESROCHERS, Lucie *

Conseil d'administration

BABIN, Claire * (2009-05-28)
BÉLAND, Joanne, t.i.m. (MN, Laurentides, 2009-05-28)
BUSSIÈRES, Vicky, t.i.m. (RD, Montréal 2009-05-28)
BOUÉ, Danielle, t.i.m. (RD, Capitale Nationale, 2009-05-28)
BOURGIER, Christine * (2009-05-28)
DESROCHERS, Lucie * (2010-05-27)
DUCHAUINE, Claudie, t.i.m. (RD, Outaouais, 2010-05-27)
FAUCHER, Valérie, t.i.m. (RD, Saguenay, 2010-05-27)
FELX, NICOLE, t.i.m. (RD, Laval, 2009-05-28)
FORGET, Catherine, t.r.o. (Estric, 2010-05-27)
HUDON, Steve, t.i.m. (RD, Bas-Saint-Laurent, 2010-05-27)
JEFFREY, Steve, t.i.m. (RD, Capitale Nationale, 2009-05-28)
JOSÉ, Mathieu (2010-05-27)
OLIVIER, Karina, t.i.m. (RD, Capitale Nationale, 2010-05-27)
POIRIER, Sylvie, t.r.o. (Montréal, 2009-05-28)
RATELLE, Mélanie, t.r.o. (Montréal, 2010-05-27)
SIROIS, Sylvain, t.r.o. (Montréal, 2009-05-28)

Vérification

FELX, Nicole t.i.m., responsable
POIRIER, Sylvie t.r.o.
BOURGIER, Christine*

Syndic et syndics adjoints

PARADIS, Jacques, t.i.m. (E), syndic (RD)
COUTURE, Carole, t.i.m., syndic adjointe (RD)
GAGNON, Lucie, t.i.m., syndic adjointe (RD)
KEARNEY, Émile-André, t.i.m., syndic adjoint (RD)
LARIN, Daniel, t.i.m., syndic adjoint (MN)
ROBITAILLE, Gaétane, t.r.o., syndic correspondante
ROY, Diane, t.r.o., syndic adjointe
ROY, Valérie, t.i.m., syndic correspondante (MN)
TOUPIN, Marielle, t.i.m., syndic adjointe (RD)

Révision des plaintes

LUSSIER, Francine, t.r.o., responsable
BOURGIER, Christine *
CHABOT, Martine, t.i.m. (MN)

GOSSELIN, Mariane, t.i.m. (RD)
GRENON, Marie-France, t.i.m. (RD)
PROULX, Raymond, représentant du public

Discipline

GILBERT, M^e Jean-Guy, président
ALLARD, Denis, t.i.m. (RD) *A siégé*
BERNIER, Solange, t.r.o.
BOULANGER, Monique, t.i.m. (MN)
BRONSARD, Nicole, t.i.m. (RD)
DUQUETTE, M^e Emmanuelle, secrétaire
FRÉCHETTE, Marlène, t.i.m. (MN) *A siégé*
FRÉCHETTE, Stéphane, t.i.m. (RD) *A siégé*
GATIEN, Sylvie, t.i.m. (RD)
LOWE-MULLER, Kathleen t.i.m. (RD) *A siégé*
ROY-LACROIX, Lise, t.r.o.
VAILLANCOURT, Michel, t.i.m.(E) (RD)

Équivalence des diplômes et de la formation

RHEAULT, Jean-Philippe, responsable
BOUVETTE, Pascal, t.r.o.
HOSKIN, Mary Ann, t.i.m. (RD)
TREMBLAY, Josée, t.i.m. (RD)
CHARLAND, Bibiane, t.i.m. (MN)

Inspection professionnelle

BOISSELLE, Brigitte, t.r.o., présidente
BÉLANGER, Marie-Claude, t.r.o.
DROUIN, Marie-Claude, t.i.m. (RD)
MARCEAU, Fabienne, t.i.m. (RD)
MORIN, Chantal, t.i.m. (MN)
HENLEY, Elizabeth, t.r.o.
IMBEAULT, Suzanne, t.i.m. (MN)
ONEDAMDY, Tanja, t.i.m. (RD)
WEILAND, Nathalie, t.i.m. (MN)

Relève

OUELLET, Karine, t.i.m. (RD), responsable
CARPENTIER, Line, t.i.m. (RD)
HUPÉ, Anne-Marie, t.r.o.
HARVEY, Caroline, t.i.m. (MN)
NORMANDIN, Marie-Andrée, t.i.m. (MN)
VACHON, Pier-Ann, t.r.o.

* Administrateur (trice) nommé(e) par l'Office des professions

Examens

RHEAULT, Jean-Philippe, responsable
BERNIER, Solange, t.r.o, responsable en RO
MICELI, Giovanna, t.r.o.
PAPAGEORGIOU, Maria, t.r.o.
BOULANGER, Monique, t.i.m., responsable en MN
FRÉCHETTE, Marlène, t.i.m. (MN)
LARIN, Daniel, t.i.m. (MN)
GAGNON, Gilbert, t.i.m.(E), responsable en RD
BROCHU, Mylène t.i.m. (RD)
MATUESZWSKA-ARSENEAULT, Linda, t.i.m. (RD)

Examens ACTRM

DUQUET, Michelle, t.i.m. (RD)
BUSSIÈRES, Vicky, t.i.m. (RD)
DAIGLE, Rachel, t.i.m. (RD)
INNOCENT, Sandy, t.i.m. (RD)
MICELI, Giovanna, t.r.o.
PAPAGEORGIOU, Maria, t.r.o.
SIROIS, Philippe, t.r.o.
LANGEVIN, Josée, t.r.o.
JETTÉ, Micheline, t.i.m. (MN)
BRETON, Marie-Pier, t.i.m. (MN)
CHAUVETTE, Lyne, t.i.m. (MN)
GOULET, Isabelle, t.i.m. (MN)

Révision des notes

RHEAULT, Jean-Philippe, responsable
CHABOT, Jean, t.r.o.
CHAMPAGNE, Carole-Anne, t.i.m. (RD)

Formation collégiale

GAGNON, Gilbert, t.i.m.(E), responsable (RD)
Représentant de l'OTIMRO
PAGÉ, Benoît, Collège Ahuntsic
Représentante de la Fédération des cégeps
BRISSON, Marie-Claude, t.i.m. (RD)
Représentante de l'OTIMRO
CHARPENTIER, Hélène, *représentante du MELS*
ROY, Françoise, Cégep de Rimouski
Représentante de la Fédération des cégeps

Développement professionnel permanent

MORIN, Julie, t.i.m., responsable
BOURQUE, Daniel, t.i.m. (RD)
COUTURE, Lynda, t.r.o.
FRÉCHETTE, Stéphane, t.i.m. (RD)
JETTÉ, Micheline, t.i.m. (MN)
OUELLETTE, Karine, t.i.m. (RD)
TURMEL, Annie, t.i.m. (MN)
ROY-LACROIX, Lise, t.r.o.

Congrès

Congrès 2010
FORTIN, Steve, t.r.o., responsable
AUDET, Philippe, t.i.m. (MN)
CHAGNON, Marie-Pier, t.r.o.
L'HÉBREUX, Pierre-Étienne, t.i.m. (RD)
LEBEL, Benoît, t.i.m. (RD)
LABERGE, Doris, t.i.m. (RD)
NADEAU, Maxime, t.i.m. (MN)
BANVILLE, Mireille, t.i.m. (RD) *mai 2009*
LAFLAMME, Audrey, t.i.m. (RD) *mai 2009*
BOILY, Nancy, t.i.m. (RD) *mai 2009*
GAULIN, Ian, t.i.m. (RD) *mai 2009*
COURCHESNE, Andrée-Anne, t.r.o. *mai 2009*
GINGRAS, Carole, t.r.o. *mai 2009*
MARTINO, Maria, t.i.m. (RD) *mai 2009*
CHAPPLE, Mélanie, t.i.m. (RD) *mai 2009*
HOUDE, Mélanie, t.i.m. (RD) *mai 2009*
STOSIAK, Ania, t.i.m. (RD) *mai 2009*
MARCOUX, Christina, t.r.o. *mai 2009*
LAVOIE, Maria, t.i.m. (RD) *mai 2009*
IANNANTUONO, Maria, t.i.m. (RD) *mai 2009*
ROHOMAN, Laurian, t.i.m. (RD) *mai 2009*

Congrès 2011

CHAGNON, Marie-Pier, t.r.o., responsable,
AUDET, Philip, t.i.m. (MN)
LAJOIE, Marie-Pier, t.i.m. (RD)
LEBEL, Benoît, t.i.m. (RD)
CHAUVETTE, Lyne, t.i.m. (MN)
LAFLAMME, Audrey, t.i.m. (RD)
SIMARD, Véronique, t.i.m. (RD)
BEAUDRY, Marie-Pier, t.r.o.

ACTRM

CHABOT, Jean, t.r.o.
JETTÉ, Micheline, t.i.m. (MN), à compter de janvier 2011

Veille technologique

LESSARD, Richard, t.i.m., responsable (RD)
IMBEAULT, Suzanne t.i.m. (MN)
BRETON, Renée, t.r.o.

Direction générale

CROMP, Alain, t.i.m.(E), B.Ed., D.S.A., M.A.P., Adm. A., directeur général et secrétaire
TURCOTTE, Josée, adjointe administrative principale

Direction de l'amélioration de l'exercice

MORIN, Julie, t.i.m., directrice de l'amélioration de l'exercice
ROY, Francine, t.i.m., coordonnatrice de l'amélioration de l'exercice
ANDERSON, Noëlla, adjointe administrative à l'amélioration de l'exercice
BOURCIER, Johanne, adjointe administrative au développement professionnel permanent
MORIN, Caroline adjointe administrative au développement professionnel permanent, *par intérim (septembre à novembre)*
PIZOT, Alexandra adjointe administrative au développement professionnel permanent, *par intérim (octobre à mars)*
INIQUEZ, Ivette, adjointe administrative à l'inspection professionnelle

Direction des affaires professionnelles

DUQUETTE, Emmanuelle, avocate, secrétaire générale adjointe
RHEAULT, Jean-Philippe, coordonnateur des affaires professionnelles et des communications
POISSANT, Odette B., adjointe administrative à l'admission
RICARD, Suzanne, responsable de la comptabilité et du Tableau des membres
GINCHEREAU, Fanny, réceptionniste et adjointe administrative

Inspecteurs

CHEVRIER, Josée, t.i.m., inspecteur (RD)
LANGEVIN, Josée, t.r.o., inspecteur contractuelle (RO)
PRÉVOST, Pierre, t.i.m., inspecteur contractuel (MN)
ARSENEAULT, Lucie, t.i.m., inspecteur contractuelle (MN)
RÉMY, Evelyne, t.r.o. inspecteur contractuelle (RO)

Syndic

PARADIS, Jacques, t.i.m.(E), syndic

C'est avec fierté qu'à titre de présidente, je vous présente le rapport annuel des activités de l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie (Ordre) qui s'est terminé le 31 mars 2011. On retiendra de l'année 2010-2011, de nombreuses activités en lien avec le développement des compétences des membres, tant en formation initiale que continue. Vous constaterez, à la lecture de ce texte et des rapports d'activités des divers comités de l'Ordre, la richesse et la somme des travaux effectués permettant à l'Ordre d'assumer pleinement sa mission de protection du public.

En mai 2010, le Conseil d'administration (CA) de l'Ordre a adopté un nouveau plan d'action pour la réalisation de sa planification stratégique 2010-2015. Cette année, en plus des activités régulières de l'Ordre, nos travaux ont porté sur les mandats prévus à la première année de ce plan d'action. Je vous ferai donc, dans les prochaines lignes, le bilan des principales actions réalisées au regard des orientations stratégiques retenues.

Faire les représentations nécessaires pour disposer d'une formation initiale adaptée aux besoins de la profession

La préoccupation des membres du CA de l'Ordre au regard de la formation initiale des membres ne date pas d'hier. C'est pourquoi ce dossier a été retenu comme une priorité par les membres du CA. On peut dire que le dossier de la formation initiale des candidats à la profession s'est engagé dans une phase plus active à l'automne 2010. Nous sommes alors entrés en contact avec les différentes instances concernées, afin de leur présenter notre mémoire intitulé « *Demande de révision des programmes de formation* ». Les trois propositions véhiculées dans notre demande ont reçu un accueil très favorable tant du côté du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport que de l'Office des professions du Québec. Ces rencontres ont également suscité des échanges dynamiques avec chacune des instances en lien avec l'évolution de notre profession et les besoins grandissants de la population québécoise en matière d'imagerie médicale et de radio-oncologie. Depuis le début de l'année 2011, nous assurons un suivi auprès des représentants ministériels afin d'être informés régulièrement de l'évolution de ce dossier. Nous sommes maintenant en attente de l'échéancier des travaux du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Il est donc justifié d'espérer le début des travaux dans un délai rapproché. Je vous rappelle que vous pouvez consulter le document « *Demande de révision des programmes de formation* » et suivre le déroulement de ce dossier dans la section « *Membres et étudiants* » de notre site Web.

Assurer un contrôle adéquat à l'entrée à la profession

Examens d'admission

En avril 2010, l'Ordre a signé une entente de partenariat avec l'Association canadienne des technologues en radiation médicale (ACTRM) relativement à l'examen d'admission à la profession. Cette entente prévoyait une collaboration au développement de l'examen d'admission pour chacune de nos disciplines et visait à utiliser le même examen pour l'entrée à la profession du futur technologue en imagerie médicale et en radio-oncologie, et ce, à compter de juin 2012. À partir de cette date, les étudiants seraient donc évalués au regard des profils de compétences de l'ACTRM.

Dès octobre 2010, des technologues du Québec ont participé avec l'ACTRM aux différentes étapes d'élaboration de l'examen de juin 2012. Ces travaux nous ont amenés à constater l'écart important qui s'est installé entre les profils de compétences québécois et nationaux. C'est pourquoi le CA a décidé de surseoir à l'application de l'entente visant à offrir un examen d'admission commun au reste du Canada.

Toute cette situation vient encore accentuer l'importance et l'urgence d'avoir une révision des profils de compétences québécois qui datent maintenant de plus de 20 ans. Le CA n'a donc eu d'autre choix que de prendre la voie d'une mise à jour significative du processus de création et d'élaboration de nos examens d'admission, et ce, le plus rapidement possible.

Catégories de permis

En janvier 2011, après de nombreuses discussions avec l'Office des professions du Québec, le gouvernement a finalement reconnu la spécificité de nos trois champs de pratique en permettant l'émission de trois permis distincts, soit :

- Technologue en imagerie médicale dans le domaine du radiodiagnostic
- Technologue en imagerie médicale dans le domaine de la médecine nucléaire
- Technologue en radio-oncologie

Même si pour nous tous il s'agit d'une évidence quotidienne, il en était autrement pour le législateur et, en ce sens, cela constitue pour nous un gain significatif.

Assurer l'actualisation des compétences des membres

Nouveau règlement

C'est maintenant chose faite, depuis le 1^{er} janvier 2011, le nouveau *Règlement sur la formation continue obligatoire des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie* est entré en vigueur, remplaçant ainsi notre Politique sur le développement professionnel permanent. Nous voilà donc en piste pour une autre période de référence de 3 ans (2011-2013) avec sensiblement les mêmes exigences et modalités d'application.

FormaZone

Toujours motivé par le même objectif d'assurer la plus grande accessibilité possible à la formation pour tous les membres, l'interface FormaZone a subi encore cette année, beaucoup de modifications tant dans sa forme, ses fonctionnalités que dans ses contenus de formation qui se sont multipliés.

Mammographie

La mammographie est toujours considérée comme un secteur d'activité en constante évolution et fort exigeant en termes de compétences nécessaires à développer chez les membres. L'arrivée du numérique dans ce secteur a marqué cette année un tournant majeur. Cette situation a incité l'Ordre à rehausser ses exigences pour l'obtention de l'attestation en mammographie numérique et à étendre cette exigence aux technologues œuvrant dans les laboratoires d'imagerie médicale (LIM), exécutant des mammographies diagnostiques ou de dépistage.

Congrès 2010

Une autre occasion de développement professionnel à laquelle vous avez été nombreux à répondre : le congrès que nous avons tenu conjointement avec l'ACTRM en mai dernier. Plus de 1100 participants, réunis à Québec, ont fait de ce moment un grand succès.

Favoriser et encadrer la pratique avancée

Dossier de l'échographie

S'il y a un secteur d'activité où le modèle de pratique doit changer rapidement afin de mieux répondre aux besoins émergents et grandissants de la population, c'est bien le secteur de l'échographie où il y a eu beaucoup de développements cette année. Le 1^{er} octobre 2010, l'Ordre a émis un avis conjoint avec le Collège des médecins du Québec (CMQ) au regard de la pratique de l'échographie.

Cet avis est le fruit de plus d'une année de travail de concertation avec le Collège des médecins du Québec, les associations des médecins spécialistes concernés et le ministère de la Santé et des Services sociaux. Ces rencontres ont permis d'obtenir un portrait précis de la pratique de l'échographie au Québec. Portrait qui nous démontre que cette pratique est à géométrie variable selon le secteur d'activité, l'endroit, ou les professionnels qui exécutent l'examen. C'est donc dans un objectif de protection du public que l'avis a été publié afin de rétablir certaines pratiques et harmoniser les façons de faire, et ce, pour tout le territoire québécois.

En même temps, il nous fallait reconnaître que plusieurs technologues en imagerie médicale ont développé, au cours des années, une compétence au regard de la réalisation de certains examens échographiques qui est essentielle au réseau de la santé actuellement. Après plusieurs consultations, discussions et travaux, le CA de l'Ordre a adopté, en mars 2011, un premier processus d'attestation dans le secteur de l'échographie. Processus qui reconnaît la compétence particulière de ces professionnels et qui permet à ces technologues de réaliser l'examen échographique en toute autonomie et de libérer le patient sans que le médecin spécialiste ait besoin de le revoir. Un médecin spécialiste de la discipline associée à l'attestation doit être présent dans l'établissement pour répondre aux éventuels besoins de consultation de la part des technologues. Cette attestation vise, actuellement, certains examens réalisés dans le secteur public seulement. Nous continuons les discussions avec les divers groupes concernés pour mettre en place d'autres reconnaissances professionnelles.

Faire en sorte d'être un incontournable pour tout changement pouvant influencer sur le développement de la profession

Afin de bien remplir notre rôle d'organisme de protection du public, nous devons prévoir les changements à venir qui auront un impact tôt ou tard sur les activités professionnelles que nous réalisons auprès du patient et faire en sorte d'être au cœur de l'action pour toute modification pouvant influencer le développement de la profession.

En lien avec cette orientation stratégique, nous avons travaillé, à nouveau cette année, au maintien d'un réseau de contacts solide avec les organismes en lien avec le système professionnel (Office des professions du Québec, Conseil interprofessionnel du Québec), avec les organismes en lien avec les activités professionnelles de nos membres (ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, l'Institut national de la santé publique, le Laboratoire de santé publique, le Centre d'expertise clinique

en radioprotection, les Agences de santé) et avec les autres associations d'imagerie et de radio-oncologie tant au Canada qu'à l'international.

Au **niveau canadien**, nous avons participé à toutes les activités de l'ACTRM. Essentiellement cette année, plusieurs rencontres ont porté sur la mise en place de l'image de marque de la profession de technologue en imagerie médicale et en radio-oncologie ainsi que sur la réalisation d'un nouvel exercice de planification stratégique. Nous avons également participé à la mise en place de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en radiation médicale. Cette nouvelle instance a d'ailleurs élu à sa présidence le directeur général de notre ordre professionnel.

Au **niveau international**, nous nous devons de souligner la conclusion de l'entente entre l'Ordre et les autorités françaises au sujet de l'arrangement de reconnaissance mutuelle de notre profession avec nos homologues français. Cette entente fut signée en novembre 2010, à Paris, en présence de la Ministre Monique Gagnon-Tremblay et sera en application à compter du 30 juin 2011.

Finalement, les représentants de l'Ordre ont été invités à présenter des conférences au Congrès de la Société française de radiologie et aux 52es journées scientifiques de l'Association française du personnel paramédical d'électroradiologie. Cette année, pour des raisons de choix budgétaires, l'Ordre n'a pas participé au congrès de l'International Society of Radiographers & Radiological Technologists (ISRRT).

S'assurer de disposer des ressources humaines et financières nécessaires à la réalisation de la mission de l'Ordre

Restructuration des comités de l'Ordre

Toujours soucieux de maximiser l'efficacité de ses instances et de pouvoir compter sur une relève dans chacun de ses secteurs névralgiques, le CA de l'Ordre a procédé en mars 2011 à la révision des compositions, des mandats et du fonctionnement de tous ses comités. Toutes ces modifications seront effectives à compter de mai 2011.

Conclusion

Produire un tel bilan n'aurait pas été possible sans l'implication importante et l'effort soutenu de plusieurs personnes. Je profite donc de l'occasion pour remercier très sincèrement les membres du Conseil d'administration pour leur soutien et leur confiance, les membres des différents comités et les technologues experts pour leur implication et leur expertise et, finalement, l'équipe de direction et tous les employés de l'Ordre pour leur apport et leur grande disponibilité. Votre contribution à tous est pour nous essentielle.

Danielle Boué, t.i.m.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a tenu cinq (5) séances régulières. Le Conseil d'administration s'est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre. L'assemblée générale annuelle aura lieu le 28 mai 2011. Voici les principales résolutions adoptées lors des séances :

Dossiers professionnels

- Adoption de deux constats de poursuite pénale pour exercice illégal de la profession contre deux personnes qui ont exercé des activités réservées à la profession alors qu'elles n'étaient pas inscrites au Tableau des membres.
- Adoption des versions française et anglaise du Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre.
- Adoption du Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession hors du Québec qui donne ouverture aux permis de l'Ordre.
- Adoption du Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre.
- Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les affaires du Conseil d'administration et les assemblées générales de l'Ordre.
- Adoption du projet d'implantation du « Rebranding » proposé par l'ACTRM.
- Adoption du slogan français pour la nouvelle image de marque de l'ACTRM.
- Fixer la date du début de chaque période de référence de 3 ans pour le DPP au 1er janvier.
- Adoption de l'avis conjoint avec le Collège des médecins sur la pratique de l'échographie.
- Adoption de la démarche d'attestation des technologues pour le secteur de l'échographie.
- Modification de la résolution 08-12.1059 afin d'inclure une mesure de compensation de 12 semaines de stage en échographie à l'arrangement de reconnaissance mutuelle des compétences dans le secteur du radiodiagnostic.
- Abroger la résolution 08-12.1060 et de conclure un arrangement de reconnaissance mutuelle des compétences dans le secteur de la médecine nucléaire, accompagné d'une mesure de compensation de 1000 heures de pratique en médecine nucléaire dans les 12 mois précédant la demande de reconnaissance ou accomplir un stage d'adaptation d'une durée comblant la différence entre les heures d'expérience réelles et les 1000 heures demandées.

- Abroger la résolution 08-12.1061 et de conclure un arrangement de reconnaissance mutuelle des compétences dans le secteur de la radio-oncologie, accompagné d'une mesure de compensation de 1000 heures de pratique en radio-oncologie dans les douze mois précédant la demande de reconnaissance ou accomplir un stage d'adaptation d'une durée comblant la différence entre les heures d'expérience réelles et les 1000 heures demandées.
- Exiger au Centre hospitalier Pierre-Boucher la production d'un plan d'actions permettant de régulariser leur pratique dans le secteur de l'hémodynamie.
- Suspension pour une durée indéterminée de la date de la première séance d'examen de l'Ordre élaborée en collaboration avec l'ACTRM.
- Modifications au chapitre « Contrôle de qualité » des normes de pratique spécifiques en radio-oncologie et au « dossier radiologique » des normes de pratique en radiographie générale et radioscopie.
- Adoption de formations requises pour les technologues exerçant en mammographie dans le cadre du programme québécois de dépistage du cancer du sein et dans un laboratoire d'imagerie médicale.

Dossiers administratifs

- Adoption du plan d'action de la planification stratégique 2010-2015.
- Adoption de plusieurs politiques et procédures.
- Renouvellement du contrat du syndic pour un mandat de deux ans à compter de juin 2010.
- Abroger la résolution 09-12.1071 portant sur la création de la catégorie de membres retraités et la résolution 10-10.1113 établissant le montant de la cotisation pour cette catégorie de membres.
- Adoption de la grille des comités 2010-2012.
- Abolition du comité de la formation universitaire.
- Adoption du rapport annuel des différents comités de l'Ordre.
- Adoption du rapport des vérificateurs externes Charbonneau, McSween, Bonenfant pour l'année se terminant le 31 mars 2010.
- Nomination de Richard Lessard à titre de responsable du programme français du congrès de l'Association canadienne de radiologie d'intervention.
- Nomination de Marie-Pier Chagnon, responsable du comité du congrès 2011.

- Nomination de Philip Audet, responsable du séminaire de gestion et de Benoît Lebel, responsable du séminaire PACS pour 2011.
- Acceptation des candidatures de Philippe Sirois, Sandy Innocent et Isabel Goulet, pour siéger au sein du nouveau comité des examens OTIMRO / ACTRM.
- Nomination de Marie-Claude Bélanger au sein du comité d'inspection professionnelle.
- Nomination de Pascal Bouvette comme représentant de l'Ordre pour la visite d'agrément de l'Association médicale canadienne du département de radio-oncologie du Cégep de Ste-Foy en mai 2011.
- Adoption du programme d'inspection professionnelle pour l'année 2011-2012.
- Transmission de dossiers de membres au Syndic pour non conformité à la politique de DPP.
- Résolution à l'effet que tout technologue ait, au plus tard le 31 mars de chaque année, renouvelé son inscription au Tableau des membres et payé le montant total de la cotisation, à défaut de quoi il sera radié du Tableau des membres et aucune carte de membre ne lui sera émise.
- Création de quatre groupes de travail pour évaluer la situation de l'échographie en abdominal, cardiaque, gynéco-obstétrique et vasculaire.
- Nomination de Micheline Jetté, à titre de représentante du Québec au Conseil d'administration de l'ACTRM.
- Nomination de Pierre Parent comme inspecteur pour le Centre d'expertise clinique en radioprotection.
- Engagement d'un(e) directeur(trice) à l'admission en association avec les modifications au poste de secrétaire générale adjointe et au poste de coordonnateur des affaires professionnelles et des communications.
- Adoption de la mise à jour des plans d'action 2011-2012 dans le cadre de la planification stratégique 2010-2015.

Dossiers à caractère financier

- Adoption de la grille des tarifs 2011-2012.
- Adoption des prévisions budgétaires 2011-2012.
- Entériner les résultats de l'étude sur l'équité salariale des employés du siège social effectuée par la firme Lange Consulting.
- Acceptation du projet d'agrandissement du siège social de l'Ordre.

Comité exécutif

Le comité exécutif a tenu sept (7) réunions régulières et trois séances spéciales. Le comité exécutif s'est acquitté des tâches et responsabilités prévues au *Code des professions*. Voici les principales résolutions :

Dossiers professionnels

- Exiger que tout membre demandant un renouvellement de permis avant le 31 décembre 2010, doive se conformer aux exigences de la politique de DPP dans les trois mois suivant l'émission du permis.
- Aviser des membres qu'ils doivent se conformer aux conditions énoncées dans la politique de DPP.
- Ajouter l'Institut de réadaptation de Montréal au programme de visites d'inspection 2010-2011.
- Limiter l'inscription d'un membre en médecine nucléaire seulement.
- Maintenir la décision du comité d'équivalence de diplôme et de formation de refuser la demande de reconnaissance de deux candidats.
- Acceptation de la mise à jour des normes de pratique dans la section communication.
- Imposition d'un stage et d'un cours à un membre en processus d'actualisation de ses connaissances.
- Limiter l'exercice d'un membre.
- Émission d'une autorisation spéciale et renouvellement de deux dossiers d'autorisation spéciale.
- Obligation pour toutes les demandes d'équivalence soumises par un candidat formé à l'étranger, l'évaluation comparative des études effectuées hors Québec par le Centre d'expertise sur les formations hors du Québec.
- Confirmation à un chef de département que les technologues en imagerie médicale sont autorisés à appliquer la tension requise lors des radiographies du genou d'un patient en position de stress « Telos ».
- Interrompre le stage d'un membre en actualisation et le convoquer au comité exécutif.

- Autorisation à trois technologues en électrophysiologie médicale travaillant au Centre d'étude du sommeil de l'Hôpital Sacré-Cœur de Montréal, d'injecter des substances radioactives au cours du sommeil, en vue d'une étude en SPECT effectuée dans la journée.

Dossiers administratifs

- Adoption de plusieurs politiques et procédures.
- Acceptation de l'offre de service de Communications Publi-Services pour la représentation commerciale professionnelle de l'Ordre.
- Acceptation de la liste des congrès internationaux pour 2010-2011 et modification de la liste en cours d'année en retirant la participation au congrès de l'International Society of Radiographers and Radiological Technologists et en ajoutant la participation aux Journées françaises de la radiologie.
- Nomination de Louise Joly, Stéphane Fréchette, comme scrutateurs et de Norbert Dansereau comme scrutateur substitut pour les élections 2010.
- Reconduction du directeur général à titre de délégué au Conseil québécois d'agrément pour 2010.
- Adoption des documents de contrôle des vérificateurs externes.
- Nomination d'Évelyne Rémy, inspecteur professionnelle en radio-oncologie.
- Autorisation de diffuser le lipdub préparé par le comité de la relève sur You Tube.
- Transmission aux membres ayant effectué leur renouvellement d'inscription au Tableau des membres en 2010, via le site Web, d'une lettre les informant de l'ouverture du module de renouvellement pour l'inscription au Tableau des membres en 2011, sur le site Web de l'Ordre, plutôt que l'envoi du formulaire d'inscription.
- Nomination de Guylaine Ouimet et de Carmen Ricard à titre d'expertes au sein d'un comité composé de représentants de l'ARQ, de l'APIBQ et de l'OTIMRO.
- Renouvellement de l'entente de l'assurance médicaments « Les Sur Mesure » avec Dale Parizeau Morris Mackenzie pour trois ans.
- Autoriser la signature d'une entente avec le Centre d'expertise sur les formations acquises hors du Québec, afin de permettre une analyse accélérée de l'évaluation comparative des dossiers des candidats formés à l'étranger, soumettant une demande d'équivalence à l'Ordre.

- Permettre au directeur général de remplir le formulaire « Accord de débits préautorisés du payeur » du ministère du Revenu du Québec au nom de l'Ordre, afin d'autoriser celui-ci à prélever du compte de l'Ordre les sommes dues au ministère par le biais de service en ligne.
- Nomination de Louise Joly et Stéphane Fréchette à titre de scrutateurs et de Jean Bergeron, scrutateur substitut pour les élections 2011.
- Proposition de la candidature de Johanne Caza à titre de récipiendaire du Mérite du CIQ 2011.

Dossiers à caractère financier

- Offrir un rabais de 15 % aux membres de l'Association des technologues en électrophysiologie médicale sur les frais d'ouverture de dossier à l'Ordre lors de leur intégration à l'Ordre.
- Adoption de la tarification pour les professeurs et les conférenciers dans le cadre de l'amélioration de l'exercice.
- Décision de vendre la nouvelle épinglette d'identification de l'Ordre 20 \$ plus taxes et les frais d'envoi.
- Acceptation des tarifs pour les cours de formation en ligne et les conférences captées au congrès.
- Acceptation du tarif des cours pour les non membres et les étudiants.
- Adoption d'un budget supplémentaire de 1 500 \$ au comité de la relève pour la production d'un lipdub.
- Retenir les services de la firme Yoink ! Media pour la réalisation du lipdub.
- Remise d'une contribution de 1 000 \$ à la Coalition Priorité Cancer pour la réalisation de ses activités.
- Adoption des prévisions budgétaires du XXXVIII^{ième} congrès de l'Ordre.
- Remise de deux bourses d'excellence de 300 \$ chacune au comité organisateur du Gala de la réussite 2011 du Cégep de Rimouski pour les élèves des niveaux deux et trois en technologie de radiodiagnostic.
- Adoption du budget pour la participation des représentants de l'Ordre au congrès AFPPE 2011.
- Acceptation du renouvellement de l'assurance collective des employés de l'Ordre pour 2011 de Dale Parizeau Morris Mackenzie.

- Acceptation de remboursement du représentant de l'Ordre au congrès de la CIRA.
- Remise d'une bourse de 200 \$ à un ou une finissant(e) du programme de technologie de radiodiagnostic du Cégep de Sainte-Foy.
- Remise d'une bourse de 200 \$ à un ou une finissant(e) du programme de technologie en radio-oncologie du Cégep de Ste-Foy.

Exercice illégal et usurpation de titre

Deux constats d'infraction ont été déposés pour exercice illégal de la profession. Dans le premier dossier la personne a plaidé coupable et a payé le montant des amendes. Le second dossier était à l'étape de la signification.

Assurance responsabilité professionnelle

L'ensemble des membres adhèrent à l'assurance responsabilité professionnelle collective offerte par l'Ordre. Le montant prévu de la garantie par sinistre est de 1 000 000 \$ et de 2 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres. Une garantie supplémentaire de 1 000 000 \$ par sinistre et de 2 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres est offerte aux membres exerçant en société en nom collectif à responsabilité limitée ou par actions.

Conciliation et arbitrage de comptes

Aucune demande de conciliation ou d'arbitrage de comptes n'a été soumise.

Inspection professionnelle

Deux instances sont responsables de l'inspection professionnelle des membres : le service d'inspection professionnelle et le comité d'inspection professionnelle.

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres et il procède notamment, à l'inspection de leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice. Par son action, le CIP vise à améliorer la qualité de l'exercice et la valeur de l'acte professionnel dans le but d'assurer la protection du public.

Le service d'inspection professionnelle (SIP) quant à lui a pour mandat de soutenir le comité d'inspection professionnelle dans ses activités. Pour ce faire, il coordonne, entre autres, les visites d'inspections, forme les inspecteurs et experts nommés, surveille les meilleures pratiques et répond aux questionnements des membres.

Réunions

Le CIP s'est réuni à 10 reprises, dont six (6) par conférence téléphonique.

Programme de surveillance de l'exercice

Le programme de surveillance générale de l'exercice pour l'année 2010-2011 a été réalisé à 69% en radiodiagnostic, 100% en radio-oncologie et 100% en médecine nucléaire. Un centre a été ajouté au programme de visites, l'Institut de réadaptation de Montréal et l'analyse des questionnaires de 12 centres en radiodiagnostic a été reportée au début de l'année 2011-2012. Ainsi, 27 établissements ont été évalués au cours de l'année, dont :

	Secteurs d'activités	Nombre de services
Radiodiagnostic :		
Services et secteurs d'activités visités	27	11
Services et secteurs évalués sur l'aspect organisationnel	35	8
Médecine nucléaire	∅	6
Radio-oncologie	∅	2
Total	62	27

Vérification

	Nombre
Membres visités	425
Évaluation de l'aspect organisationnel du service (membres visés)	102
Formulaires ou questionnaires transmis aux services	153
Formulaires ou questionnaires retournés à l'inspection professionnelle	141
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	35
Rapports de vérification dressés à la suite de l'analyse d'un formulaire ou d'un questionnaire	35

Dossiers ouverts suivant le processus normal du programme d'inspection

	Nombre de services
Radiodiagnostic	30
Médecine nucléaire	5
Radio-oncologie	2

Dossiers fermés avec une attestation de visite

	Nombre de services
Radiodiagnostic	22
Médecine nucléaire	5
Radio-oncologie	1

Activités du CIP

En plus d'adopter les rapports de visite, le CIP a effectué les activités suivantes :

Enquête

Une enquête a été effectuée sur la compétence professionnelle d'un technologue exerçant en radio-oncologie. Le CIP a adopté le rapport d'enquête et n'a soumis aucune recommandation au Conseil d'administration à cet égard.

Mise à jour des normes

Le CIP a adopté les mises à jour des fascicules suivants :

- Normes de pratique générales;
- Normes de pratique spécifiques en radiographie générale et radioscopie;
- Normes de pratique spécifiques en radio-oncologie.

Programme de visite 2010-2011

Le CIP a adopté le programme d'inspection professionnelle générale pour l'année 2011-2012. Ce programme totalise 37 centres, il s'agit de :

- 30 centres en radiodiagnostic;
- 5 centres en médecine nucléaire;
- 2 centres en radio-oncologie.

Inspecteur

Le Comité a recommandé au comité exécutif la nomination d'Évelyne Rémy, t.r.o., comme inspecteur en radio-oncologie.

Synthèse des éléments de bonne pratique transmis aux technologues

Le CIP a rappelé aux technologues et aux autorités des services d'imagerie médicale et de radio-oncologie, les éléments suivants :

L'engagement professionnel

- ▶ L'importance de planifier une période de formation suffisante (théorique et pratique) afin que les technologues débutant dans un nouveau secteur d'activité puissent intégrer les nouvelles connaissances.
- ▶ Les technologues ne sont pas autorisés à émettre un diagnostic ou un rapport préliminaire au patient ou au médecin traitant. Le législateur a encadré l'exercice des professionnels en réservant une liste d'activités, pour la protection du public. Seul le médecin peut diagnostiquer une maladie et déterminer un traitement médical.

L'ordonnance

- ▶ Les ordonnances doivent être conformes au Règlement sur les normes relatives aux ordonnances faites par un médecin, issu de la Loi médicale (L.R.Q., c. M-9, a. 19, 1^{re} al, par. d). Elles doivent être signées par un professionnel autorisé par la loi à prescrire des examens. L'application du règlement permet ainsi aux technologues de se conformer à l'article 7 de la Loi sur les technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie (L.R.Q., chapitre T-5).
- ▶ Le technologue doit connaître et respecter certains principes liés à l'ordonnance. Il doit notamment traiter l'ordonnance signée, papier ou électronique, comme étant un document authentique et confidentiel. Il doit vérifier l'exactitude et analyser les données inscrites sur l'ordonnance, utiliser ses connaissances professionnelles dans le but de réaliser l'examen ou le traitement prescrit.
- ▶ Établir une procédure encadrant la transmission de l'ordonnance par « requête d'imagerie médicale » pour les patients hospitalisés et ceux provenant de l'urgence. L'ordonnance originale signée par un médecin doit être acheminée au service d'imagerie médicale.
- ▶ Les technologues doivent prendre connaissance du contenu des ordonnances collectives existantes dans leur service.

Les protocoles

- ▶ L'établissement et l'application rigoureuse des protocoles d'examens ou de traitement sont essentiels, afin d'assurer une qualité optimale des services rendus aux patients.

Relation interprofessionnelle

- ▶ Le Comité encourage la communication entre les divers intervenants ainsi que le maintien et l'actualisation des connaissances en organisant des réunions de service à caractère scientifique. L'échange d'informations entre les technologues, les responsables administratifs et les radiologistes est important pour la réussite des examens.

L'imagerie numérique

- ▶ Les technologues doivent employer leur code d'utilisateur et leur mot de passe respectifs pour accéder au système RIS ou PACS. La signature électronique des technologues doit assurer la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des requêtes documentées par les technologues qui participent à la réalisation des examens ou des interventions radiologiques.

- ▶ Le Comité vous rappelle qu'afin d'assurer l'intégrité des données pertinentes à l'examen et, par le fait même, éviter tout préjudice aux patients, aucune modification ne doit être possible au niveau de la requête lorsque l'examen a été lu par le radiologiste.
- ▶ Le Comité rappelle l'importance de configurer un verrouillage automatique de la session ou rappeler aux utilisateurs de sortir de celle-ci, afin d'éviter que des personnes non autorisées puissent avoir accès aux systèmes.

L'identification du patient

- ▶ Le Comité recommande d'utiliser au moins deux identificateurs de patient avant le début de l'examen.

Droit et sécurité

- ▶ Les procédures d'urgence doivent faire l'objet de consignes écrites identifiant les étapes à suivre en cas d'urgence. Les technologues doivent connaître et être en mesure d'appliquer l'ensemble des procédures reliées aux situations d'urgence.

La gestion des risques

- ▶ Le contexte et l'organisation du travail doivent permettre aux technologues, une surveillance étroite du patient lors de l'examen ou du traitement qu'il subit. Ils doivent être en mesure d'intervenir rapidement si la sécurité du patient est menacée.
- ▶ Des explications claires et une surveillance étroite du patient, lors de l'examen ou du traitement, doivent être une préoccupation majeure pour les technologues.

La radioprotection

- ▶ Respecter les règles de radioprotection en utilisant les facteurs et les paramètres techniques appropriés et en favorisant le port du tablier et des accessoires protecteurs dans toutes les situations qui le nécessitent.
- ▶ Le Comité vous rappelle l'importance de réviser régulièrement les protocoles d'examens en collaboration avec les médecins spécialistes, afin de réduire la dose au patient tout en assurant la qualité des images.

Recommandations

Le CIP n'a soumis aucune recommandation au Conseil d'administration afin d'obliger un membre à compléter avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou les deux à la fois.

Échange avec le syndic

Le CIP n'a échangé aucune information avec le syndic en application du cinquième alinéa de l'article 112 du *Code des professions*.

Activités du SIP

En plus de coordonner les différents dossiers du CIP, le SIP a au cours de la dernière année :

- répondu à environ 450 demandes d'informations variées en provenance du public, des membres et de différents organismes. Les principaux sujets traités lors de ces demandes d'informations concernaient, entre autres :
 - les ordonnances;
 - la pratique avancée en échographie;
 - la formation LBDC;
 - les injections de médicaments;
 - le code de sécurité 35;
 - le programme de contrôle de la qualité;
- coordonné et participé à l'enquête particulière sur la compétence d'un membre;
- révisé des rapports et effectué des suivis de dossiers découlant des décisions du CIP ;
- formé la nouvelle inspecteur en radio-oncologie;
- rédigé des articles dans la chronique de l'inspection professionnelle pour la revue ÉchoX de l'Ordre;
- assisté à diverses formations;
- participé au congrès annuel de l'Ordre.
- analysé 248 micro-portfolios.

Micro-portfolios traités	Non conforme	Conforme
Radiodiagnostic	3	189
Médecine nucléaire	0	28
Radio-oncologie	1	27

Développement professionnel permanent

Un règlement sur la formation continue est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Les activités reliées au développement professionnel des membres sont conduites par un comité de développement professionnel permanent et une équipe sous la direction de la Directrice de l'amélioration de l'exercice (DAE).

Le comité a pour mandat de :

- voir à l'application de la politique de développement professionnel permanent (DPP);
- déterminer les activités admissibles dans le cadre du programme du DPP;
- évaluer les cas de dispense de formation;
- faire des recommandations au Conseil d'administration, relativement à la politique du DPP;
- évaluer les cas problématiques soumis par la DAE;
- rechercher et proposer des nouvelles activités admissibles de formation dans les trois disciplines;

- analyser les demandes de reconnaissance de nouveaux types d'activités de formation;
- aider au besoin le CIP à titre de consultant en ce qui concerne le portfolio des membres.

La DAE a pour mandat de voir à la surveillance de l'exercice des membres et à son amélioration, en vue d'assurer la protection du public et de contribuer au développement professionnel des membres.

Réunions

Le comité s'est réuni à deux (2) reprises.

Activités

- Poursuivre le développement du site de la FormaZone, une plateforme informatique permettant aux membres de s'inscrire à des formations, de documenter et de gérer leurs dossiers de développement personnel.
- Rendre disponibles des formations en ligne ainsi que des questionnaires sur la plateforme FormaZone.
- Modifier les conditions d'application du règlement sur la formation continue et mettre à jour le guide d'application du règlement.
- Rédiger des articles dans la revue l'ÉchoX de l'Ordre.
- Envoyer des avis de non-conformité adressés à tous les membres n'ayant pas complété leur DPP 2009 et 2010.
- Transmettre 31 dossiers de membres non conformes pour les années 2009 et 2010 au syndic.
- Traiter 219 demandes écrites, dont :
 - 47 : congés de maladie
 - 137 : congés de maternité
 - 1 : congé sabbatique
 - 13 : reconnaissances d'activités
 - 1 : retraité
 - 5 : congés sans solde
 - 10 : demandes générales

Parmi ces demandes, 10 ont été refusées par le comité.

- L'équipe de la DAE a répondu à plus de 1640 demandes verbales et près de 2200 demandes écrites.
- L'équipe de la DAE a analysé 248 micro-portfolios sélectionnés aléatoirement, dont : 192 en RD, 28 en MN et 28 en RO.

▼ACTIVITÉS DE FORMATION ORGANISÉES PAR L'OTIMRO▼		Du 1 ^{er} avril 2010 Au 31 octobre 2010		Du 1 ^{er} novembre 2010 Au 31 mars 2011	
		# DE SESSIONS	NOMBRE DE PARTICIPANTS	# DE SESSIONS	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Gestion du système PACS	15 h	2	9	Non offert	Non offert
Techniques d'injection, signes vitaux et aseptie	15 h	3	32	1	6
Perfectionnement – Techniques d'injection, signes vitaux et aseptie	8 h	1	6	---	---
Mammographie : Technique et difficultés	18 h	4	65	1	20
Contrôle de qualité en mammographie et radioprotection (modalité film-écran)	20 h	Non offert	Non offert	1	13
Perfectionnement en mammographie	14 h	4	14	4	21
Principes physiques et appareillage de base en ultrasonographie	20h	1	38	1	28
Échographie obstétricale	30h	1	15	1	15
Échographie abdominale et pelvienne	45 h	1	18	1	28
Échocardiographie	45 h	1	3	1	2
Stage pratique en échographie	105h à 140 h	1	2	1	5
Ostéodensitométrie	45 h	1	8	1	5
Conférences en ligne : congrès 2009 (6 variétés)	varie	1	28	1	30
Conférences en ligne: congrès 2010 (6 variétés)	varie	Non offert	Non offert	1	80
Formation en ligne du CHUM (5 variétés)	varie	1	164	1	297
Radioprotection en mammographie (en ligne)	4 h	1	82	1	202
L'utilisation sécuritaire des substances de contraste iodées par les technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie (en ligne)	2 h	1	8	1	16
DVD des conférences captées lors des congrès	varie	1	30 (DVD)	1	7 (DVD)
Quiz en ligne : ÉchoX sept 2010	1 h	---	---	1	483
Quiz en ligne : ÉchoX Mars 2011	30 min	Non offert	Non offert	1	347
Congrès nombre d'inscriptions global/ ACTRM		1	704	---	---
Séminaire en gestion et éducation dans le cadre du congrès		1	88*	---	---
TOTAL :		27	1 226	21	1 605

*Inclus dans le nombre d'inscriptions global du congrès

GRAND TOTAL : Période du 1 ^{er} avril 2010 au 31 mars 2011	SESSIONS : 48	PARTICIPANTS : 2 831
---	----------------------	-----------------------------

Julie Morin, t.i.m., directrice
de l'amélioration de l'exercice

Syndic

Le syndic est un membre d'expérience chargé d'enquêter sur la pratique des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie pour déterminer si ceux-ci ont contrevenu à leurs devoirs et obligations professionnels et le cas échéant, à déposer une plainte devant le conseil de discipline de l'Ordre.

Le syndic peut uniquement effectuer une enquête sur un membre s'il a reçu une demande d'enquête ou a des motifs de croire qu'un membre est en contravention de ses devoirs et obligations professionnels.

	Nombre
Dossiers ouverts durant la période pour une enquête	14
Total de membre(s) visé(s) par ces dossiers	14
Dossiers ouverts durant la période pour une demande d'information	Aucun
Total de membre(s) visé(s) par ces dossiers	Aucun
Dossier(s) réglé(s) par la conciliation du syndic	Aucun
Dossier(s) demeurant ouvert(s) pour une enquête à la fin de la période	4
Dossier(s) demeurant ouvert(s) pour une demande d'information à la fin de la période	Aucun

	Nombre
Décision de porter plainte	2
Décision de ne pas porter plainte	11

Jacques Paradis, t.i.m.(E), syndic

Révision des plaintes

Ce comité donne, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline.

Réunions

Le comité a tenu une (1) réunion.

Activités

Le comité a reçu une demande d'avis présentée dans les délais prévus au Code des professions. Après analyse du dossier, le comité a donné un avis concluant qu'il n'y avait pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline.

Francine Lussier, t.r.o., responsable

Discipline

Le Conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie* ou des règlements adoptés conformément à ces lois.

Le conseil de discipline a tenu deux audiences suite à des plaintes déposées par le syndic de l'Ordre portant sur des actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession.

Dans les deux cas, le conseil de discipline a reconnu le membre coupable et l'a condamné aux paiements d'amendes. Aucune des décisions n'a été portée en appel devant le Tribunal des professions.

Me Emmanuelle, Duquette,
secrétaire du conseil de discipline
et secrétaire générale adjointe

Formation collégiale

Le comité a pour fonctions de:

- revoir chaque année, à la lumière des connaissances et de la pratique, notamment eu égard à la protection du public, la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, il fait rapport de ses constatations au Conseil d'administration;
- donner son avis au Conseil d'administration en regard de la qualité de la formation:
 - sur les projets comportant la révision ou l'élaboration des objectifs ou normes
 - sur les moyens pouvant le favoriser, notamment en proposant des solutions aux problèmes constatés.

Réunions

- Après plusieurs tentatives, il a été impossible de réunir les membres du comité pour une réunion.

Gilbert Gagnon, t.i.m.(E), responsable

Vérification

Le comité de vérification a pour mandat de :

- vérifier de façon périodique la conformité de l'application et de la pertinence des politiques et procédures de l'Ordre concernant les finances de l'Ordre.
- évaluer l'évolution de la situation financière de l'Ordre.
- examiner toute autre question d'ordre financier à la demande du Conseil d'administration ou du comité exécutif ou de sa propre initiative.
- s'assurer de la conformité des décisions du comité exécutif et du Conseil d'administration selon le budget approuvé.

Réunions

Le comité s'est réuni à deux (2) reprises.

Activités

Le comité a pendant ses rencontres :

- préparé la présentation de la trésorière à l'assemblée générale annuelle des membres du 29 mai 2010;
- effectué la vérification habituelle des dépenses et des revenus mensuels;
- effectué un suivi budgétaire à l'égard des dépenses encourues dans le cadre des dossiers de la planification stratégique;
- élaboré un tableau des montants engagés par le CE et le CA effectif à compter du 1^{er} avril 2011.
- suggéré que les demandes de remboursements de salaires, d'allocations de présence et autres dépenses soient traitées en un seul versement.
- élaboré un rapport-type de vérification mensuelle

Selon les vérifications effectuées, les dépenses sont conformes aux politiques et procédures établies.

Dorénavant, le remboursement des pertes de salaires, des allocations de présence et des autres dépenses autorisées est effectué en un seul versement à tous les 15 jours.

Nicole Felx, t.i.m., trésorière

Examens

Le comité des examens prépare les examens d'admission. Il procède notamment à :

- la mise à jour de la banque de Mises En Situation (MES) ;
- l'élaboration de nouvelles MES ;
- la préparation des examens d'admission ;
- la validation des examens d'admission ;

- la vérification de la traduction des examens d'admission ;
- la révision des résultats et des statistiques de l'examen ;
- la mise à jour des recueils des objectifs terminaux ;
- la mise à jour des lexiques des termes utilisés en imagerie médicale et en radio-oncologie.

Réunions

Le comité complet s'est réuni à deux (2) reprises, autrement les sous-comités par discipline ont eu plusieurs réunions de travail pour concevoir et réviser les questionnaires d'examen.

Examen d'admission canadien

Comme expliqué par la présidente dans son rapport, le Conseil d'administration a décidé de surseoir à l'application de l'entente visant à offrir un examen d'admission commun au reste du Canada.

Prix Performas

Les résultats ont permis d'attribuer des prix Performas aux trois meilleures performances suivantes : Sarah Hamard (Ahuntsic) ex-aequo avec Vanessa Thivierge (Sainte-Foy) en radiodiagnostic, Mariane Richard (Ahuntsic) en médecine nucléaire et Souad Serdouaïy (Dawson) en radio-oncologie.

Permis d'exercice – statistiques

Examen de juin 2010	Province	Radiodiagnostic	Radio-oncologie	Médecine nucléaire
Nombre de candidat(e)s	293	234	44	15
% de réussite provinciale	∅	92%	93%	100%
Nombre de permis émis	265	212	38	15

Examen de novembre 2010	Province	Radiodiagnostic	Radio-oncologie	Médecine nucléaire
Nombre de candidat(e)s	32	27	4	1
% de réussite provinciale	∅	48%	75%	100%
Nombre de permis émis	17	13	3	1

Jean-Philippe Rheault, responsable et coordonnateur
des affaires professionnelles et des communications

Révision des notes

Le comité de révision des notes d'examens a la responsabilité de réviser les notes d'examens des candidats en échec aux examens d'admission de l'Ordre qui en font la demande. Pour ce faire, le comité vérifie, à partir des feuilles-réponse des candidats, si des erreurs de calcul ou d'interprétation des réponses pourraient influencer les résultats obtenus.

Réunions

Le comité s'est réuni à deux (2) reprises.

Activités

En juillet, le comité a analysé 10 demandes de révision : cinq en radiodiagnostic et cinq en radio-oncologie. Les résultats des candidats ont été modifiés dans sept cas : quatre ont obtenu la note de passage.

En décembre, le comité a analysé trois demandes de révision. Dans les trois cas, les résultats des candidats n'ont pas été modifiés et sont demeurés sous la note de passage.

Jean-Philippe Rheault, responsable et coordonnateur
des affaires professionnelles et des communications

Équivalence de diplôme et de formation

Le comité a pour mandat de :

- étudier les dossiers pour l'obtention de l'équivalence de diplôme et de formation;
- mettre à jour les outils d'évaluation et de la banque de données;
- élaborer et mettre à jour la liste des cours et des stages offerts;
- évaluer les dossiers au regard de l'Office québécois de la langue française.

Réunions

Le comité s'est réuni à trois (3) reprises.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	13	13	0	0
Hors du Canada	4	3	1	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

17

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Nombre				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	39		23	9	7

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	23
Autres	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	39
--	----

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de la formation

L'Ordre a signé à Paris en novembre 2010 un arrangement de reconnaissance mutuelle avec ses homologues français. Un avenant décrivant les modalités des stages exigés sera préparé d'ici le 30 juin 2011.

L'Ordre a signé à la fin mars une entente avec le Centre d'expertise sur les formations acquises hors du Québec afin que celui-ci effectue une évaluation comparative des études effectuées par les candidats formés à l'étranger de l'Ordre.

L'Ordre participe à des rencontres avec ses homologues canadiens afin d'établir des normes nationales d'évaluation des candidats formés à l'étranger. Les travaux doivent se poursuivre à l'automne 2011.

L'Ordre a également élaboré avec ses homologues canadiens des formulaires types pour l'application uniforme du chapitre 7 de l'Accord sur le commerce intérieur portant sur la mobilité de la main d'œuvre au Canada.

Jean-Philippe Rheault, responsable et coordonnateur
des affaires professionnelles et des communications

Relève

Le comité a pour mandat de :

- formuler des avis sur divers sujets soumis par le Conseil d'administration;
- soumettre au Conseil d'administration des recommandations sur les développements de la profession;
- proposer des activités visant à faciliter l'intégration des jeunes à la profession;
- faire la promotion de la profession auprès des étudiants en choix de carrière.

Réunions

Le comité s'est réuni à trois (3) reprises.

Activités

Le comité a :

- continué à alimenter le **groupe « la relève sur Facebook » qui permet d'informer les membres sur des événements reliés à la profession et d'échanger sur différents sujets.**
- élaboré et produit un vidéo de type « lipdub ». Cette vidéo fut visionnée au moins 2 500 fois sur You Tube. -participé au *Salon national de l'emploi et d'éducation à Montréal*, en octobre 2010.
- rédigé des articles dans la revue ÉchoX;
- répété le Concours « bourse de la relève.

Karine Ouellet, t.i.m., responsable

Congrès de l'Ordre

Le comité du congrès organise le contenu de la programmation et le déroulement du congrès.

Le XXXVII^e congrès de l'OTIMRO s'est déroulé du 27 au 29 mai 2010 à Québec. Il était organisé conjointement avec l'Association canadienne des technologues en radiation médicale.

Voici les statistiques compilées par l'Association canadienne des technologues en radiation médicale concernant la participation des technologues québécois.

Inscriptions (<i>par sujet</i>)	
Radiodiagnostic	420
Médecine nucléaire	69
Radio-oncologie	88
Gestion	51
Éducation	59
Total	687

Le comité 2011 s'est également réuni à quelques reprises afin d'organiser le congrès de l'Ordre qui aura lieu à Montréal du 26 au 28 mai 2011.

Marie-Pier Chagnon, t.r.o., responsable

Veille du développement technologique

Le comité effectue une veille sur le développement technologique de la profession et fait des recommandations au Conseil d'administration de l'Ordre.

Réunions

Le comité s'est réuni (1) fois.

Activités

Les membres du comité ont initié des recherches à l'égard des développements technologiques suivants:

Radiodiagnostic

- L'imagerie optique du sein par le « SoftScan » d'ART technologies
- L'échographie de contraste
- Le traitement des nodules pulmonaires par micro-ondes et toute autre technologie de destruction de lésions par la chaleur ou par le froid.

Radio-oncologie

- La radiothérapie adaptative
- La protonthérapie
- L'échographie en 3D du sein lors de la planification de traitement en radio-oncologie

Médecine nucléaire

- Les doses pédiatriques en TDM pour les acquisitions faibles doses en pédiatrie
- La hadronthérapie couplé au TEP
- Les reconstructions itératives en TDM

Julie Morin, t.i.m., responsable et directrice
de l'amélioration de l'exercice

Demandes de délivrance des permis

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	Nombre
reçues	275
acceptées	275
refusées	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	Nombre
reçues	1
acceptées	1
refusées	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	Nombre
reçues	6
acceptées	6
refusées	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec

	Nombre
reçues	0
acceptées	0
refusées	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Autres conditions et modalités de délivrance des permis

	Nombre
Candidats ayant satisfait aux autres conditions et modalités	282
Candidats ayant débuté le processus	28

	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Nombre de permis temporaire délivré en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	8	8	0	0
Nombre de permis temporaire délivré en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
Nombre de permis restrictif temporaire délivré fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Nombre de permis restrictif temporaire délivré fondé sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Nombre de permis spécial délivré en vertu de l'article 42.2 du Code des professions, s'il y a lieu	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

Permis délivrés selon la catégorie

	Nombre
Permis régulier	282
Permis temporaire	8

Autorisations spéciales

	Nombre
accordées	0
renouvelées	0

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période	4970
--	------

Membres inscrits au tableau à la fin de la période selon le sexe

	Nombre
Homme	801
Femme	4169

Membres inscrits au tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle et de la ou des cotisations supplémentaires, s'il y a lieu, selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation

Classe de membres établie aux fins de la cotisation	Nombre de membres	Cotisation annuelle		Cotisations supplémentaires, s'il y a lieu	
		Montant	Date du versement (aaaa-mm-jj)	Montant	Date du versement (aaaa-mm-jj)
Membre régulier	4970	350,00\$	2010-03-31	0	0

Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant

	Nombre
un permis temporaire	11
un permis restrictif	S.O.
un permis restrictif temporaire	S.O.
un permis spécial	S.O.

Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant un permis selon la catégorie

	Nombre
Permis régulier	4959
Permis temporaire	11

Inscriptions au tableau

	Nombre
Total des inscriptions	4970
Premières inscriptions	301

Inscriptions au tableau avec limitation ou suspension

	Nombre
avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	8
avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Radiations du tableau selon le motif

	Nombre
Maladie	6
Reçu demande en retard	8
Invalidité	0
Maternité	80
Manque de travail	2
Réorientation de carrière	10
Retour aux études	0
Retraite	109
Sabbatique	4
Travail à l'extérieur du Québec	8
Pas de renouvellement du permis temporaire	1
Aucune raison précisée	63

Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie

	Nombre	
	Suspensions	Révocations
Permis régulier	0	4
Permis temporaire	1	0

Répartition régionale

01	Bas-Saint-Laurent	168	10	Nord-du-Québec	27
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	171	11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	59
03	Capitale-Nationale	660	12	Chaudière-Appalaches	179
04	Mauricie	188	13	Laval	151
05	Estrie	245	14	Lanaudière	126
06	Montréal	1865	15	Laurentides	185
07	Outaouais	168	16	Montérégie	512
08	Abitibi-Témiscamingue	75	17	Centre-du-Québec	91
09	Côte-Nord	56		Hors du Québec	44

Les membres de l'Ordre ont fixé la cotisation annuelle à 360 \$ pour l'année 2011. La date à laquelle cette cotisation doit être versée pour tout membre a été fixée au 31 mars 2011.

Alain Crompt, t.i.m. (E), M.A.P., Adm. A,
directeur général et secrétaire

Rapport des auditeurs indépendants

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **L'Ordre des Technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec**, qui comprennent le bilan au **31 mars 2011**, et les états des résultats condensés, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**Ordre des Technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec**, au **31 mars 2011**, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Principes comptables généralement reconnus du Canada.



SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF DE COMPTABLES AGRÉÉS¹

Terrebonne, le 11 mai 2011

¹ Léo Bonenfant, c.a. auditeur
Rapport annuel 2010-2011 de l'OTIMRO

ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE ET EN RADIO-ONCOLOGIE DU QUÉBEC

3

RÉSULTATS EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

	2011						2010
	Fonds d'administration générale	Fonds de projets spéciaux	Fonds LBDC	Fonds de soutien à la formation et à la recherche	Fonds stabilisation	Total	Total
PRODUITS							
Cotisations des membres	1 736 275 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 736 275 \$	1 596 637 \$
Inscriptions et admissions à la pratique	39 173	-	-	-	-	39 173	33 345
Examens et révisions	212 004	-	-	-	-	212 004	218 769
Formation continue	115 791	-	-	-	-	115 791	93 682
Congrès, colloques et symposiums	135 236	-	-	-	-	135 236	300 542
Publicité et revues	10 325	-	-	-	-	10 325	5 008
Placements	15 646	-	-	-	440	16 086	12 450
Autres revenus	80 661	39 618	-	2 500	8 731	131 510	133 688
	2 345 111	39 618	-	2 500	9 171	2 396 400	2 394 121
CHARGES							
Administration générale	710 246	-	-	-	-	710 246	676 975
Amélioration de l'exercice							
Inspection professionnelle	407 934	-	-	-	-	407 934	398 358
Développement professionnel permanent	353 900	-	-	-	-	353 900	330 694
Autres comités de la DAE	24 389	-	-	-	-	24 389	18 274
Affaires professionnelles							
Admission à la profession	260 026	-	-	-	-	260 026	214 334
Congrès, colloques et symposiums	151 980	-	-	-	-	151 980	319 744
Communications	179 173	-	-	-	-	179 173	165 630
Fonction disciplinaire							
Syndic, discipline et enquête	78 645	-	-	-	-	78 645	74 376
Autres charges	-	39 618	1 500	-	-	41 118	30 869
	2 166 293	39 618	1 500	-	-	2 207 411	2 229 254
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	178 818 \$	- \$	(1 500) \$	2 500 \$	9 171 \$	188 989 \$	164 867 \$
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE
ET EN RADIO-ONCOLOGIE DU QUÉBEC**

4

**ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011**

	2011							2010		
	<u>Fonds d'administration générale</u>			Fonds de	Fonds	à la formation	Fonds	Fonds de soutien		
	Investis en	Non		projets						
<u>immobilisations</u>	<u>affectés</u>	<u>Affectés</u>	<u>spéciaux</u>	<u>LBDC</u>	<u>et à la recherche</u>	<u>stabilisation</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>		
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	120 473	\$ 139 662	\$ -	\$ 20 681	\$ 8 437	\$ 7 500	\$ 22 930	\$ 319 683	\$ 154 816	
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(55 711)	234 529	-	-	(1 500)	2 500	9 171	188 989	164 867	
ACQUISITIONS D'IMMOBI- LISATIONS (note 10)	50 226	(50 226)	-	-	-	-	-	-	-	
AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE (note 10)	-	(18 559)	9 828	8 731	-	-	-	-	-	
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	114 988	\$ 305 406	\$ 9 828	\$ 29 412	\$ 6 937	\$ 10 000	\$ 32 101	\$ 508 672	\$ 319 683	
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE
ET EN RADIO-ONCOLOGIE DU QUÉBEC**

5

**BILAN
AU 31 MARS 2011**

	2011					2010
	Fonds d'administration <u>générale</u>	Fonds de projets <u>spéciaux</u>	Fonds <u>LBDC</u>	Fonds de soutien à la formation et à la recherche	Fonds <u>stabilisation</u>	<u>Total</u>
						<u>Total</u>
ACTIF						
ACTIF À COURT TERME						
Encaisse	2 745 222 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 745 222 \$
Créances (note 5)	55 107	-	-	2 500	-	57 607
Frais payés d'avance	69 707	-	-	-	-	69 707
Avances au fonds d'administration générale (note 10)	-	-	6 937	-	-	6 937
Avances au fonds projets spéciaux (note 10)	-	29 412	-	-	-	29 412
Avances au fonds de soutien à la formation et à la recherche	-	-	-	7 500	-	7 500
	2 870 036	29 412	6 937	10 000	-	2 916 385
PLACEMENTS (note 6)	-	-	-	-	32 101	32 101
IMMOBILISATIONS (note 7)	114 988	-	-	-	-	114 988
AUTRES ACTIFS, AU COÛT	7 179	-	-	-	-	7 179
	2 992 203 \$	29 412 \$	6 937 \$	10 000 \$	32 101 \$	3 070 653 \$
	=====	=====	=====	=====	=====	=====

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE
ET EN RADIO-ONCOLOGIE DU QUÉBEC**

6

**BILAN
AU 31 MARS 2011**

	2011						2010
	Fonds d'administration générale	Fonds de projets spéciaux	Fonds LBDC	Fonds de soutien à la formation et à la recherche	Fonds stabilisation	Total	Total
PASSIF							
PASSIF À COURT TERME							
Créditeurs (note 8)	661 259	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 661 259	\$ 538 576
Produits perçus d'avance	1 816 780	-	-	-	-	1 816 780	1 677 087
Apports reportés (note 9)	40 093	-	-	-	-	40 093	56 711
Dû au fonds d'administration générale (note 10)	29 412	-	-	-	-	29 412	20 681
Dû au fonds LBDC (note 10)	6 937	-	-	-	-	6 937	8 437
Dû au fonds de soutien à la formation et à la recherche	7 500	-	-	-	-	7 500	5 000
	2 561 981	-	-	-	-	2 561 981	2 306 492
ACTIFS NET							
Investis en immobilisations	114 988	-	-	-	-	114 988	120 473
Non affectés	305 406	-	-	-	-	305 406	134 809
Affectés	9 828	-	-	-	-	9 828	4 853
Fonds projets spéciaux	-	29 412	-	-	-	29 412	20 681
Fonds LBDC	-	-	6 937	-	-	6 937	8 437
Fonds stabilisation	-	-	-	-	32 101	32 101	22 930
Fonds de soutien à la formation et à la recherche	-	-	-	10 000	-	10 000	7 500
	430 222	29 412	6 937	10 000	32 101	508 672	319 683
	2 992 203	\$ 29 412	\$ 6 937	\$ 10 000	\$ 32 101	\$ 3 070 653	\$ 2 626 175
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.
Pour le conseil d'administration,

_____ Administrateur

_____ Administrateur

**ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE
ET EN RADIO-ONCOLOGIE DU QUÉBEC**

7

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

2011

2010

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	188 989 \$	164 867 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Dotation aux amortissements	<u>50 226</u>	<u>64 854</u>
	239 215	229 721
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 4)	<u>239 300</u>	<u>113 952</u>
	478 515	343 673
	_____	_____

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisitions d'immobilisations	(44 741)	(52 176)
Acquisitions de placements	<u>(9 171)</u>	<u>(9 891)</u>
	(53 912)	(62 067)
	_____	_____

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

-	-
_____	_____

**AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS
DE TRÉSORERIE**

424 603	281 606
----------------	---------

**TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT
DE L'EXERCICE**

<u>2 320 619</u>	<u>2 039 013</u>
-------------------------	------------------

**TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN
DE L'EXERCICE**

<u>2 745 222 \$</u>	<u>2 320 619 \$</u>
=====	=====

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Encaisse	<u>2 745 222 \$</u>	<u>2 320 619 \$</u>
	=====	=====

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2011**

1 - FORME JURIDIQUE ET OBJECTIFS DE L'ORDRE

La Loi constitutive de l'ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE ET EN RADIO-ONCOLOGIE DU QUÉBEC (anciennement l'Ordre des Technologues en radiologie du Québec) est la Loi sur les technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie. L'ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE ET EN RADIO-ONCOLOGIE DU QUÉBEC est un ordre professionnel dont la mission principale est la protection du public et le développement de la profession de technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie.

2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Constatation des apports

L'organisme utilise la méthode du report. Selon cette méthode, les apports (subventions et dons) grevés d'affectation sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le fonds projets spéciaux est destiné à promouvoir l'avenir de la profession. Les charges afférentes aux projets spéciaux sont présentées dans ce fonds.

Le fonds LBDC est destiné à la recherche sur les lavements barytés double contraste. Les produits et les charges afférents à cette recherche sont présentés dans ce fonds

Le fonds de soutien à la formation et à la recherche est destiné à promouvoir la formation et la recherche. Les produits et les charges afférents à cette formation et à la recherche sont présentés dans ce fonds

Le fonds de stabilisation de l'assurance responsabilité professionnelle a été créé afin de garantir la stabilité des primes futures. Il représente les montants rétrocédés par les assureurs du régime de même que les revenus de placement y afférant. Le fonds est géré par la société d'assurance : le taux de rendement accordé correspond au taux des obligations du Canada, diminué de 0,5%. Les intérêts sont versés mensuellement dans le fonds.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2011**

2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût dans le fonds des immobilisations. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous.

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux</u>
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	20 %
Ordinateur et logiciel	Amortissement linéaire	4 ans
Système informatique de gestion	Amortissement linéaire	4 ans
Site web	Amortissement linéaire	4 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	5 ans

Instruments financiers

Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes. L'évaluation initiale de tous les instruments financiers s'effectue à la juste valeur. Par la suite, les modes d'évaluation ultérieure sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Actif / passif financier	Catégorie	Évaluation
Encaisse	Détenus à des fins de transactions	Juste valeur
Créances	Prêts et créances	Coût
Placements	Détenu jusqu'à échéance	Coût
Créditeurs	Autres passifs financiers	Coût

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et passifs financiers.

Encaisse, créances et créditeurs :

La valeur comptable de chaque élément correspond approximativement à sa juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Placements :

La juste valeur du placement ne représente pas d'écart significatif par rapport à sa valeur comptable.

Impôts sur les bénéfices

Compte tenu du fait que la corporation est un organisme de bienfaisance à but non lucratif, celle-ci est exempte des impôts sur le revenu.

3 - MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Instruments Financiers / OSBL

La présentation de l'information sur la juste valeur des instruments financiers est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2006.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2011**

3 - MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} octobre 2008, le chapitre 3862, *Instruments financiers – informations à fournir* et 3863, *Instruments financiers – présentation* pourrait s'appliquer. Toutefois, les OSBL peuvent choisir de ne pas adopter ces chapitres avant cette date puisqu'il existe une possibilité que de nombreux organismes sans but lucratif n'aient pas encore adopté les chapitres 3862 et 3863, et soient en mesure, sous réserve de l'issue des consultations que le CNC entreprendra prochainement quant à ses orientations futures en matière de normalisation pour le secteur d'appliquer le référentiel proposé. L'organisme a décidé de reporter l'application de ces normes et de continuer à appliquer le chapitre 3861 entre-temps.

La direction croit que ces nouvelles normes auront des incidences mineures sur la présentation de l'information financière de l'organisme.

4 - VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE

DU FONDS DE ROULEMENT	2011	2010
Créances	(3 336) \$	9 883 \$
Frais payés d'avance	(3 122)	(7 361)
Créditeurs	122 683	(13 579)
Produits perçus d'avance	139 693	132 878
Apports reportés	(16 618)	(7 869)
	239 300 \$	113 952 \$
	=====	=====

5 - CRÉANCES

	2011	2010
Intérêts courus à recevoir	1 071 \$	274 \$
Ristournes à recevoir	3 776	23 761
Autres créances	52 760	30 236
	57 607 \$	54 271 \$
	=====	=====

6 - PLACEMENTS

	2011	2010
Fonds stabilisation de l'assurance responsabilité professionnelle La Capitale, portant intérêts au taux des obligations du Canada, diminué de 0.5%, terme 5 ans. Les intérêts sont versés mensuellement dans le fonds.	32 101 \$	22 930 \$
	=====	=====

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2011**

7 - IMMOBILISATIONS	2011			2010
	<u>Coût</u>	<u>Amortis- sement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Mobilier et équipement	247 315 \$	201 111 \$	46 204 \$	57 754 \$
Ordinateur et logiciel	91 403	77 384	14 019	8 899
Système informatique de gestion	125 624	107 481	18 143	9 066
Site web	148 908	123 968	24 940	34 375
Améliorations locatives	27 435	15 753	11 682	10 379
	640 685 \$ =====	525 697 \$ =====	114 988 \$ =====	120 473 \$ =====

La charge d'amortissement de l'exercice imputée aux frais d'administration est de 48 991 \$, 710 \$ à l'inspection professionnelle et 525 \$ à l'admission à la profession (60 523 \$, - \$ et 4 331 \$ respectivement en 2010).

8 - CRÉDITEURS	2011	2010
Fournisseurs et frais courus	177 550 \$	130 385 \$
Taxes de vente à payer	221 222	184 913
Salaires à payer	100 600	72 709
Cotisation d'assurance perçue d'avance	48 708	47 340
Contributions à l'Office des professions du Québec	113 179	103 229
	661 259 \$ =====	538 576 \$ =====

9 - APPORTS REPORTÉS	2011	2010
-----------------------------	-------------	-------------

Les apports reportés représentent des subventions non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinés à la formation aux symposiums, à favoriser la reconnaissance de candidats étrangers ainsi qu'à l'appui à la mobilité de la main d'œuvre. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivants :

SOLDE D'OUVERTURE – développement professionnel permanent	45 131 \$	53 000 \$
Subventions reçus concernant le développement professionnel permanent	23 000	23 000
	68 131	76 000
Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	(39 618)	(30 869)
SOLDE DE CLÔTURE – développement professionnel permanent	28 513	45 131

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2011**

9 - APPORTS REPORTÉS	2011	2010
Subvention reçue concernant les symposiums en mammographie	77 000 \$	- \$
Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	(77 000)	-
	-	-
SOLDE D'OUVERTURE – candidat étranger	11 580	11 580
Subvention reçue concernant la reconnaissance de candidat étranger	-	-
	11 580	11 580
Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	-	-
SOLDE DE CLÔTURE – candidat étranger	11 580	11 580
	-	-
SOLDE D'OUVERTURE – appui à la mobilité de la main d'œuvre	-	-
Subvention reçue concernant l'appui à la mobilité de la main d'œuvre	12 573	-
Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	(12 573)	-
SOLDE DE CLÔTURE – appui à la mobilité de la main d'œuvre	-	-
	40 093 \$	56 711 \$
	=====	=====

10 - VIREMENTS INTERFONDS ET AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

En 2011, le conseil d'administration de l'ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE ET EN RADIO-ONCOLOGIE DU QUÉBEC a affecté un montant de 8 731 \$ à des fins de projets spéciaux. L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Au cours de l'exercice, l'Ordre a procédé aux virements de 50 226 \$ du fonds d'administration générale au fonds des immobilisations pour l'acquisition d'immobilisations.

De plus, le conseil d'administration a autorisé l'affectation d'origine interne de 1 \$ par membre pour les années 2009 à 2015 pour financer l'ensemble des activités entourant le 75^e anniversaire de l'Ordre. Le montant accumulé au 31 mars 2011 est de 9 828 \$ (4 853 \$ en 2010).

Les avances et les dus interfonds ne portent pas intérêts.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2011**

11 - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre est engagé en vertu de contrats de location, échéant le 30 juin 2015, pour la location de locaux administratifs pour un montant de 903 964 \$, compte non tenu de tout ajustement.

Les paiements minimums pour les cinq prochains exercices se répartissent comme suit :

2012 - 191 118 \$	2013 - 182 843 \$	2014 - 180 068 \$
2015 - 180 068 \$	2016 - 45 017 \$	

12 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2010 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2011.



6455, rue Jean-Talon, bureau 401
Saint-Léonard QC H1S 3E8

514-351-0052 ou 1-800-361-8759
www.otimro.qc.ca